

## 15.3 CONSTRUCTEUR-PROPRIÉTAIRE EN SYSTÈMES DE BRÛLEURS À L'HUILE

### OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE

---

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

#### 15.3 Constructeur-propritaire en systèmes de brûleurs à l'huile

Cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui sont réservés exclusivement aux maîtres mécaniciens en tuyauterie en vertu de la Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie et qui concernent les systèmes de combustion à l'huile.

Elle autorise également les travaux de construction compris dans la sous-catégorie 15.3.1.

Enfin, elle autorise les travaux de construction connexes.<sup>1</sup>

### RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

---

- Durée : 3 h
- Note de passage : 60 %
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : examen à choix multiple

### PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

---

L'examen de la sous-catégorie 15.3 – *Constructeur-propritaire en systèmes de brûleurs à l'huile* aborde les matières suivantes :

- définitions et types de systèmes
- encadrement législatif, normatif et réglementaire
- lecture de plans et devis
- normes et exécution des travaux

### PRÉPARATION À L'EXAMEN

---

Pour vous préparer à l'examen, il est recommandé de consulter le **profil de compétences**. Celui-ci décrit l'ensemble des habiletés et des compétences attendues du répondant et pouvant être évaluées lors de l'examen.

Vous trouverez le **profil de compétences** et d'autres informations pertinentes sur notre site Internet : [www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examens](http://www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examens).

### RESSOURCES

---

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents. De plus, vous trouverez de l'information sur le site Internet de la Régie du bâtiment du Québec ainsi que sur ceux de divers organismes : la Commission de la construction du Québec, le Registraire des entreprises du Québec, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, Revenu Québec et autres.

---

<sup>1</sup> Source : *Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires*

## DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIELS FOURNIS DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant ou de répondante pour l'exécution de travaux de construction, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances au sujet de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents et matériels	Lecture recommandée	Fournis à l'examen
<i>Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1)</i>	X	
<b>CAN/CSA B139-Série F-19</b> <i>Code d'installation des appareils de combustion au mazout</i>	X	X
Tableaux d'efficacité en combustion de la CMMTQ	X	X
<i>Manuel canadien de chauffage au mazout (Association canadienne de chauffage au mazout)</i>	X	
Calculatrice, règle, papier, crayon, etc.		X

**Note :** Seuls les documents et le matériel remis par le surveillant pourront être utilisés durant la séance d'examen.

Plusieurs de ces documents sont disponibles à partir du site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante :  
[www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)

Il est possible d'acheter ces documents à partir du site Internet de l'Association canadienne de normalisation (CSA)  
[www.csa.ca](http://www.csa.ca)

Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) [www.cmmmq.org](http://www.cmmmq.org)  
**D'autres livres de références peuvent vous aider lors de votre préparation.**

## POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS

Visitez le [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca) pour consulter nos coordonnées et toute information pertinente à la passation de votre examen.

Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.  
Ils sont sujets à changement sans préavis.